



CONFEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU CONGO CONAPAC

Siege Social Kinshasa

Contact : Tél : +243 998286456, +243 999907251

Email : conapacrdc@yahoo.fr

Adresse : Av Essandja N° 28, Commune de Barumbu



RAPPORT

ATELIER NATIONAL DES ORGANISATIONS PAYSANNES SUR LES CAMPAGNES AGRICOLES, LA LOI RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS ET L'AGRICULTURE FAMILIALE



*Lieu : Salle VIP ; paroisse Notre Dame de Fatima/Gombe
Kinshasa, du 14 au 15 mars 2014*

RAPPORT DE L'ATELIER NATIONAL DES ORGANISATIONS PAYSANNES SUR LES CAMPAGNES AGRICOLES, LA LOI RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS ET L'AGRICULTURE FAMILIALE

I. INTRODUCTION

La CONAPAC a organisé, du 14 au 15 mars 2014, dans la salle VIP de la paroisse Notre Dame de Fatima à Kinshasa Gombe, un atelier national regroupant les responsables des Fédérations provinciales des producteurs, d'autres acteurs non étatiques impliqués dans l'appui à l'agriculture familiale, ainsi que des acteurs étatiques concernés par les campagnes agricoles et la passation des marchés publics. Le présent rapport donne un aperçu général sur le déroulement des travaux ainsi que les recommandations qui ont été formulés durant cet atelier.

L'atelier national des Organisations Paysannes sur les Campagnes agricoles, la loi relative aux marchés publics et l'agriculture familiale a été organisé dans le cadre du projet intitulé « Contribution de la CONAPAC à l'amélioration de la productivité du secteur agricole au cours de la campagne agricole 2013-2014 par des Organisations Paysannes bien informées, bien structurées et fortement mobilisées pour plus d'efficacité dans leurs activités agricoles » appuyé par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

En effet, pour son autosuffisance alimentaire, et même pour une production agricole capable de générer des recettes d'exportation, la République Démocratique du Congo investit des moyens conséquents pour appuyer les différentes campagnes agricoles organisées dans le pays, en impliquant toute la population concernée par des activités agricoles. Pour prétendre à une véritable participation de la population, il faut que celle-ci soit suffisamment informée sur les objectifs de la campagne agricole, ainsi que son rôle et sa place dans l'organisation de celle-ci. C'est ainsi que le pays, par le canal du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, a mis des moyens conséquents en œuvre pour la réussite de campagne agricole 2013-2014.

En vue de renforcer la participation de la population dans cette campagne, en plus d'autres voies de communication, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a demandé à la « Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo », (CONAPAC), une structure faitière des Organisations Paysannes au niveau national, composée des Fédérations provinciales présentes dans toutes les Provinces du pays, d'informer, de mobiliser, de sensibiliser, d'organiser et d'encourager les Organisations des Producteurs Agricoles en vue d'une contribution effective et efficiente à la réussite des campagnes agricoles, par l'amélioration de leur rendement agricole en vue de contribuer à l'accroissement de la sécurité alimentaire et des revenus de leurs membres paysans producteurs.

OBJECTIFS DE L'ATELIER

. Cet atelier s'est fixé les objectifs suivants :

- Faire le point sur les capacités actuelles des Organisations des producteurs agricoles pour accéder aux marchés publics des campagnes agricoles et d'autres appels étatiques d'offre de service

- Faire le point sur la connaissance des protocoles signés entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux respectifs en rapport avec les campagnes agricoles
- Faire le point sur la maîtrise de la loi N°10/10 du 27 Avril 2010 relative aux marchés publics par les Organisations des producteurs agricoles pour accéder aux marchés.
- Informer les participants sur l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale

5. LES RESULTATS ATTENDUS DE CET ATELIER

1. Les Responsables de OPA sont bien informés des conditions d'accès aux financements des campagnes agricoles et maîtrisent la loi N°10/10 du 27 Avril 2010 relative aux marchés publics
2. Les Responsables des OPA sont bien informés des protocoles signés entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux respectifs en rapport avec les campagnes agricoles Exposés :
3. Les participants connaissent les points forts et les points faibles du déroulement des campagnes agricoles
4. Les participants ont défini les conditions pour l'émergence d'une agriculture familiale rentable et durable en RDC
5. Les participants ont l'information sur le processus du déroulement de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale

II.DEROULEMENT DE L'ATELIER

PREMIER JOUR : VENDREDI, LE 14 MARS 2014

OUVERTURE DE L'ATELIER

Mot d'accueil du président du Conseil d'Administration de la CONAPAC ,M PALUKU MIVIMBA.

Après avoir remercié tous les participants pour leur disponibilité, le Président de la CONAPAC a salué les efforts du Ministère de l'Agriculture et du développement rural qui aura compris que le développement agricole ne peut être effectif sans l'apport des paysans producteurs et qui a confié à la CONAPAC la mission d'informer, de mobiliser, de sensibiliser, d'organiser et d'encourager les Organisations des Producteurs agricoles en vue d'une contribution effective et efficiente à la campagne agricole.

Le président Paluku a fait une brève présentation de la CONAPAC avant d'annoncer que le présent atelier se tient en un moment crucial où non seulement l'on célèbre l'année internationale sur l'Agriculture familiale. C'est l'occasion, a-t-il dit, pour les participants de scruter les conditions de l'émergence d'une agriculture familiale rentable et durable en RDC et mettre en place, avec les autres plates- formes, un comité pour le bon déroulement de l'année internationale de l'agriculture familiale.

Présentation de l'atelier par le Secrétaire Exécutif de la CONAPAC,M. Sylvestre KAMBAZA

L'aperçu succinct de l'atelier, du contexte de sa genèse et de sa réalisation, a été un exercice effectué par le secrétaire exécutif de la CONAPAC. Il est à mentionner que la réalisation

de cet atelier a été financée par le gouvernement au travers de son ministère d'agriculture et de développement rural.

Les trois axes autour desquels l'atelier va se focaliser étant tellement importants pour le monde paysan ; plusieurs acteurs ont été conviés en tenant compte de la présentation de différentes organisations faitières nationales d'une part et d'une autre part de la présentation des acteurs publics et de bailleurs et partenaires intéressés par l'agriculture congolaise.

Le constat fait démontre rapidement que les réalités de démarrage des campagnes agricoles sont différentes d'une province à une autre. Certaines ont connu un bon démarrage et d'autres ont connu de difficultés techniques et politico administratives pour se réaliser entièrement.

Le point important sur lequel le secrétaire exécutif national de la CONAPAC a focalisé l'attention de participants a été celui de les amener, non de fustiger les aspects négatifs inhérents aux campagnes agricoles et se laisser aller dans la réclamation vindicative mais de transcender les émotions et de réfléchir froidement sur les différentes stratégies à adopter et formuler de recommandations pratiques à soumettre au ministre de l'agriculture et de développement rural.

Discours d'ouverture du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, M.ALI RAMAZANI

Représentant le ministre à cette cérémonie, le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture a abordé la question relative au feed back de plaintes venant des organisations paysannes agricoles liées aux difficultés d'accès aux fonds alloués par le gouvernement.

Vue l'importance de l'agriculture familiale et en perspective de l'agrobusiness tout doit être mis en œuvre pour que cette catégorie de l'agriculture puisse prendre la place de choix qui lui revient de droit puisqu'elle fournit plus de 70% de la production agricole et emploie un nombre important de main d'œuvre.

TRAVAUX PROPREMENT DITS

EXPOSES DES CAS

Après le cocktail, la reprise des activités a redémarré avec des exposés de deux cas propres aux OPA dont l'une a bénéficié d'une subvention et l'une frustrée n'ayant pas réussi à décrocher une subvention.

Il a été question de déceler les causes de l'échec et les leçons tirés d'une part et d'une autre part de s'approprier des connaissances et procédures mises en œuvre pour bénéficier de subventions dudit ministère.

Les échanges d'informations sur le déroulement des campagnes agricoles et sur la connaissance des protocoles signés entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux respectifs en rapport avec les campagnes agricoles ont constitué un socle sur lequel l'attention a été centralisée en vue d'empowerment mutuel.

1. Premier cas : OPA n'a pas eu accès à la subvention pour campagnes agricoles

Le premier cas a été présenté par la présidente de la Fédération des Organisations Paysannes du Kasai Oriental (FOPAKOR), Mme Chantale KABANGU. Celle-ci a peint

un tableau où étaient mises en exergue les différentes difficultés rencontrées dans sa démarche d'obtention de subvention liée à la campagne agricole.

Elle a fustigé le manque de transparence des autorités provinciales dans le traitement de l'information et les mécanismes savamment opaques pour écarter certaines organisations paysannes agricoles au profit des autres soupçonnées d'accointances avec les autorités politiques.

Elle a énuméré certaines causes qui ont contribué à l'échec de leur fédération provinciale de bénéficiaire de ce fonds.

Entre autres ces causes, l'on peut citer la création rapide de structures maffieuses par les décideurs pour s'accaparer de fonds, le détournement de tracteurs par les mêmes autorités, une opacité dans l'octroi de subventions au niveau provincial une fois les fonds transférés, attermoïements des autorités d'impliquer les fédérations principales des organisations paysannes agricoles dans le comité de coordination provincial chargé d'organisation de campagnes agricoles,...

Il faut aussi signaler que du côté des OPA, il y a également des aspects qui ont contribué à leur échec tels que le manque de personnalité juridique, le manque d'information complète, le clientélisme, une reconnaissance déficitaire du rôle et la place de la fédération provinciale par le gouvernement provincial

2. Le second cas d'une OPA qui a pu bénéficier d'une subvention pour la campagne agricole

Ce cas-ci, heureux est-il, est celui du Nord-Kivu. Il a été présenté par Mr Malembe Simplex du Forum des Amis de la Terre (FAT). A l'aide d'un tableau ; il a explicité les différentes étapes suivies non seulement au niveau de la préparation, d'organisation mais aussi de suivi et évaluation d'une part et d'une autre part le rôle de chaque acteur impliqué par étapes susmentionnées en commençant par le ministère national jusqu'aux organisations paysannes bénéficiaires en passant par le ministère provincial et la FOPAC (Tableau en annexe).

Causes de réussite et risques

Causes de réussite

- La volonté politique de l'autorité politico administrative
- La FOPAC Nord-Kivu est une vieille organisation qui a activités opérationnelles et dont l'envergure et l'implication dans la question paysanne et agricole sont reconnues de tous.
- La FOPAC a mis en place une stratégie pour s'approcher des autorités politiques provinciales en baissant leur méfiance traditionnelle en vue de se voir comme des partenaires d'où elle est devenue un interlocuteur de poids formulant des alternatives
- Une cogestion de la trésorerie du comité de coordination de la campagne agricole par un représentant de la FOPAC et le ministre provincial de l'agriculture
- Mise en place d'une cellule au sein de la fédération chargée de chercher toute information susceptible d'intéresser les OPA, la diffuser et la rendre adaptée aux réalités locales.

Risques encourus

- Braquage et courtoisie intrusive de la part de certaines autorités
- Risque pour la FOPAC de perdre de vue ses premiers objectifs vu que les campagnes agricoles ont mobilisé tout son personnel au détriment des autres programmes
- La gestion de fonds octroyés a déstabilisé certaines jeunes organisations membres
- Conflits apparus suite à la création de nouvelles organisations désireuses de bénéficier de la manne financière se plaignant d'être écartées

-Compte tenu de l'insécurité régnant dans certaines zones, certaines organisations ne pouvaient bénéficier du fonds du gouvernement,...

ECHANGES

Lors des échanges, plusieurs questions ont été formulées :

- Quant à la situation de petits agriculteurs familiaux puisque la stratégie mise en place semblait prendre en compte seulement les organisations structurées. Quelle a été l'approche adoptée par la coordination provinciale pour inclure ces petits agriculteurs
- Quant à l'inattention de mentionner la présence des autres organisations importantes dans la promotion et la défense des OPA au Nord-Kivu telle que COPACO, UNAGRICO,
- Quant à la stratégie mise en œuvre par la FOPAC pour être l'interlocuteur privilégié de l'autorité politique
- Quant à la stratégie mise en place, sur le plan technique, pour accompagner le paysan
- Quant à l'utilisation précise de fonds alloués aux OPA puisqu'il semble que la campagne agricole n'est perçue que comme achat des intrants agricoles. Cette préoccupation revient à, avant tout, définir le concept de campagnes agricoles et il est à noter l'expérience du Nord-Kivu est encore au niveau de la semence, semence améliorée. La FOPAC Nord-Kivu n'est pas encore parvenue aux phases d'investissements et transformation cependant ces préoccupations sont sur la table de réflexion entre elle et le gouvernement.
- Compte tenu du retard lors du démarrage des activités, dû à la pluie à la pluie matinale, le programme de la première journée n'a pas été respecté d'où la décision unanime de poursuivre au lendemain la thématique suivante précisément la question relative à la loi sur la passation de marchés publics.

PLUE -VALUE

A la fin des échanges, les participants ont formulé une série de recommandations en rapport avec les campagnes agricoles. Les organisations paysannes recommandent :

- Les organisations paysannes soient parties prenantes dans les comités provinciaux des campagnes agricoles là ils existent ;
- La création des banques de données des organisations paysannes professionnelles
- Que les organisations paysannes fassent un front commun pour bien revendiquer leurs droits et participer activement ;
- Que le contrat signé entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux soit scrupuleusement respecté ;
- Que les gouvernements provinciaux s'appuient sur les organisations paysannes et les appuient pour la réussite et la pérennisation des actions ;
- Que les coordinations provinciales des campagnes agricoles comprennent aussi des représentants des organisations paysannes ;
- Que toutes les parties prenantes fassent le point sur le déroulement de la campagne agricole
- Le Gouvernement s'efforce de disponibiliser les intrants agricoles au moment opportun avant la campagne agricole ;
- Que toutes les parties prenantes soient impliquées à toutes les étapes du processus de la campagne agricole ;
- D'Eviter de conflits d'intérêt :ne pas créer des organisations opportunistes

- De mettre en place un mécanisme de transparence dans le passation de marchés et dans la gestion des fonds :rédevabilité ;
 - Que la planification de la campagne agricole se passe au moins une année à l'avance
 - De Disponibiliser / diffuser suffisamment des informations relatives aux campagnes agricoles
 - Prendre des dispositions qui s'imposent afin que les semences distribuées dans les zones en conflits ne soient pas consommées ;
 - Sanctionner tous ceux qui ont contribué à l'échec de la campagne
 - Que les paysans s'organisent pour renforcer leurs capacités
 - Qu'ils s'organisent autour des filières agricoles
 - Qu'ils s'organisent pour mieux travailler en synergie et nouer des alliances avec d'autres acteurs de la société civile
 - Que le gouvernement central prenne une disposition contraignante pour une participation effective et active des organisations paysannes existantes et opérationnelles au niveau de chaque province
 - Que les gouvernements provinciaux laissent le choix des organisations paysannes aux organisations provinciales
 - Que le gouvernement alloue un fonds important pour la réhabilitation des routes de dessertes agricoles
 - De Rétrocéder des terres arables aux Organisations Paysannes (concessions abandonnées par les acquéreurs) là où se pose de problèmes des terres
 - Que les gouvernements provinciaux prévoient aussi dans leurs budgets un montant pour les campagnes agricoles
- La concertation des acteurs étatiques et non étatiques
- Que les campagnes agricoles soient appuyées de façon permanente par des recherches appropriées
 - Promouvoir le principe de recevabilité entre les organisations paysannes d'une province.

DEUXIEME JOUR : SAMEDI ; LE 15 MARS 2014

Première communication :Exposé sur la loi n°10/10 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics par les OPA pour accéder aux marchés.

Cette communication a été présentée par M. M le Secrétaire général de l'Agriculture qui souligné la vétusté de l'ancienne loi portant différentes dispositions relatives au système de passation de marchés publics qui ne répondait plus aux exigences de la transparence, de rationalité et d'efficacité.

C'est pour remédier à cette situation, s'inspirant de systèmes modernes de l'organisation de coopération et de développement économique, que loi n°10/010 de 27 avril 2010 relative aux marchés publics a été promulguée. Ainsi les fonctions de gestion des marchés publics, celles de leur passation et de leur contrôle sont strictement séparées les unes des autres et les structures chargées de les exercées ne peuvent en aucun cas les cumuler.

Marché public : Quid

C'est un contrat écrit par lequel un entrepreneur, un fournisseur ou un prestataire s'engage envers l'autorité contractante fournissant une contribution ou une garantie financière soit à réaliser des travaux, soit à fournir des biens ou des services, soit à exécuter des prestations intellectuelles, moyennant un prix.

Cette approche définitionnelle a été expliquée en des termes simples tout en donnant des exemples pratiques pour illustrer comment la procédure de la passation d'un marché public se déroule et en fustigeant certains mécanismes mis en place pour violer les principes fondamentaux de marchés publics.

ECHANGES

Les participants ont formulés leurs préoccupations quant :

- A la conditionnalité de l'achat du cahier des charges spéciales pour accéder au marché public relatif aux campagnes agricoles. L'intervenant a indiqué que l'achat de ce document normalement ne peut dépasser la valeur du cout de son impression et par conséquent tout coût exubérant est en violation de la loi. l'achat de ce document ne doit en aucun cas générer un intérêt quelconque.
- Au suivi et mécanismes d'accompagnement dans le long processus de la passation de marchés publics. C'est ici qu'intervient l'ARMP et la DGMP, deux organes chargés du contrôle de l'exécution et règlement des marchés publics.

Deuxième communication : les conditions pour une complémentarité mutuelle bénéfique entre l'agrobusiness et l'agriculture familiale en RDC

Cette communication relative à l'intégration des Petits Producteurs dans le Programme des Parcs Agro-Industriels a été présentée par monsieur David Bugeme, conseiller attaché à la primature en matière agricole, dont l'institution attache une importance prioritaire à la relance du secteur agricole en vue de libérer la croissance économique laquelle repose autour de trois composantes à savoir :

- développement des fermes commerciales
- appui aux petits fermiers vivants dans la périphérie des sites sélectionnés
- développement des coopératives agricoles à haute intensité de capital, technologie et main d'œuvre.

Ces trois composantes permettront de répondre de manière efficiente et professionnelle aux problèmes auxquels le pays fait face :

- a. offrir une gamme variée de produits alimentaires sur le marché pour assurer à la majorité des congolais une alimentation équilibrée
- b. Produire de manière efficiente et au moindre coût pour augmenter l'accès du plus grand nombre à une alimentation décente
- c. Créer des emplois stables et rémunérateurs pour réduire le niveau de pauvreté à travers le pays

- d. Réduire significativement la dépendance du pays aux importations des biens alimentaires
- e. Développement d'une « VILLE » autour d'une ferme
- f. Il a mentionné que 4 sites pilotes ont déjà été désignés en fonction de critères d'accessibilité de sites et du cout de transport de la production

L'objectif Principal est de stimuler la croissance économique nationale et le développement social à travers la création de pôles agricoles. Ces derniers contribueront à soutenir les programmes de production sur la chaine d'approvisionnement agricole, permettant ainsi la création de valeurs partagées pour les petits fermiers, les communautés locales, les industries agro-alimentaires et les investisseurs.

Il a dégagé les bénéfices attendus d'une telle approche économique dont :

1. Les investissements d'accompagnement notamment énergie, transport, logement, eau, centres de formation agricoles, écoles professionnelles agricoles, centres de santé et infrastructures communautaires
2. Services sociaux et opportunités économiques le long de la chaine de valeur agricole aux personnes vivant dans les zones rurales
3. Réduction de la pauvreté et l'exode rural

Il est signaler l'implication de ministères suivants notamment ceux de l'Agriculture et Développement Rural, de l'Economie, de l'Industrie, des Affaires foncières, des Finances et du Portefeuille

ECHANGES

Plusieurs préoccupations ont été soulevées :

- Quant à l'accapement de terres par des investisseurs à grand capital intensif
- Quant à la situation des personnes vivant dans le site : sont-elles de simples travailleurs ou de producteurs indépendants
- Une préoccupation a été soulevée quant aux vrais critères du choix de 4 sites pilotes : pourquoi n'avoir pas choisi le grand Kasai qui bénéficie d'un grand bassin agricole et dont la population souffre de malnutrition ?
- Quant au risque de la monoculture. Comment faire pour que ces parcs agro industriels ne concentrent pas uniquement sur la monoculture au détriment des autres cultures au risque de fois d'appauvrir le sol et ne pas contribuer efficacement à la souveraineté alimentaire
- Quant au risque de la pollution de l'environnement. Ce genre d'exploitation s'accompagne toujours d'extraits dus à une forte production, quels mécanismes à mettre en place pour éviter cela
- Quant au risque de l'introduction des OGM : quels mécanismes de protection à prendre pour que ce genre d'exploitation n'amène cette technologie décriée ailleurs

- Quant aux dispositions en rapport avec l'environnement écologique prises par le gouvernement en vue de protéger l'écosystème

Troisième communication : les conditions de l'exonération des produits agricoles

Cette communication a été présentée par monsieur Eric Mpanzu wa Mpazu, agent de la DGDA, mandaté pour apporter sa contribution à l'enrichissement de l'atelier. Il a procédé par un bref rappel de la fiscalité douanière et un aperçu des exonérations douanières en faveur des matériels et intrants agricoles.

- **Bref rappel de la fiscalité douanière.**

Il a rappelé aux participants le rôle de la douane dans la saisie du flux de marchandises à l'importation et l'exportation en vue d'une part de percevoir les droits et taxes à l'occasion de l'importation et de l'exportation et d'autre part en vue d'assurer l'application des différentes législations connexes dans le cadre de l'importation et de l'exportation.

En dehors de taxes et autres redevances perçues en faveur d'autres services et administrations, la DGDA perçoit :

- à l'occasion de l'importation les droits de douane, la TVA et les droits d'accises sur certaines marchandises bien déterminées
- à l'occasion de l'exportation les droits de douane à l'exportation pour certaines marchandises notamment les minerais, le bois et le café.

- **Exonérations douanières en faveur des matériels et intrants agricoles**

Il importe de souligner un principe très important relatif à l'exonération qui implique que toute exonération doit être accordée expressément en vertu de la loi.

S'agissant du domaine agricole, l'on doit souligner que le gouvernement a placé celui-ci parmi les priorités de sa politique de reconstruction et de développement. Cela se traduit par le fait qu'avant même l'adoption et la promulgation de la loi agricole en décembre 2011, le gouvernement avait accordé en son temps des exonérations dérogatoires aux matériels et intrants agricoles. Ces exonérations étaient souvent instituées au même moment que les exonérations sur le ciment gris, ce qui démontre la volonté du gouvernement d'axer sa politique de reconstruction sur la réhabilitation des infrastructures et la relance de l'agriculture.

Le 24 décembre 2011, le président de la république a promulgué la loi n°11/022 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture et la loi du 20 août 2010 n°10/001 portant institution de la TVA lesquelles prévoient des exonérations de matériels et intrants agricoles à l'importation et l'exportation. C'est dans cette perspective ; en application de ces dispositions législatives, que le ministre de l'agriculture et développement rural ainsi que le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des finances ont signé deux

arrêtés interministériels notamment le n°605/CAB/MIN/FINANCES/2012 et n°027/CAB/MIN/AGRI/2012 du 10 novembre 2012 portant modalités d'application des articles 72 et 73 de la loi.

ECHANGE

Enfin les organisations paysannes doivent savoir qu'il y a une nomenclature déterminant tous articles et intrants agricoles exonérés. Ceux qui se plaignent de continuer à payer à la douane, doivent savoir qu'il existe d'autres services douaniers dont la douane ne fait que percevoir le droit tel que la redevance administrative qui a été revu de 5% à 2 % de la valeur de la marchandise. Vu que tous les articles nécessaires aux OPA, selon leurs filières et spécialités respectives, n'y sont repris, ils sont priés d'en faire part aux autorités compétentes pour sa mise à jour.

Quatrième communication : Les conditions pour l'émergence d'une agriculture familiale rentable et durable en RDC et lancement de l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014

Cette communication a été présentée par le Président national de la CONAPAC ;Paluku Mivimba, et qui en a profité pour briffer les participants sur le lancement de l'année internationale de l'agriculture familiale.

L'agriculture familiale : Quid?

L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en connexion avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la gestion d'une famille, repose essentiellement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes.

En quoi l'agriculture familiale est-elle importante? L'agriculture familiale joue un rôle important au niveau socio-économique, environnemental et culturel.

Il importe de remarquer que l'agriculture familiale et la petite agriculture sont liées de façon indissociable à la sécurité alimentaire mondiale. L'agriculture familiale préserve les produits alimentaires traditionnels, tout en contribuant à une alimentation saine et équilibrée, à la conservation de la biodiversité agricole mondiale et à l'utilisation durable des ressources naturelles. L'agriculture familiale peut être un moyen de stimuler les économies locales, surtout si elle est combinée avec des politiques spécifiques axées sur la protection sociale et le bien-être des communautés.

Objectifs de l'Année internationale

- Apporter un appui à l'élaboration de politiques favorables à une agriculture familiale durable

- Améliorer la diffusion des connaissances, la communication et la sensibilisation du public
- Mieux comprendre les besoins, le potentiel et les contraintes de l'agriculture familiale, et garantir un soutien technique
- Créer des synergies pour renforcer le développement durable

Quelles activités seront réalisées? L'Année Internationale de l'Agriculture Familiale mettra l'accent sur trois grandes lignes d'action:

1. Promotion du dialogue dans les processus de décision sur les politiques
2. Identification, documentation et diffusion – pour mieux en tirer part – des enseignements tirés et des résultats positifs des politiques existantes, au niveau national ou à d'autres niveaux, en faveur de l'agriculture familiale
3. Communication, plaidoyer et sensibilisation

L'année internationale de l'agriculture familiale est porteuse de certains messages et les principaux parmi lesquels sont notamment :

- L'agriculture familiale est la forme d'agriculture la plus répandue, dans les pays développés comme dans les pays en développement
- Les agriculteurs familiaux peuvent contribuer à éliminer la faim et la malnutrition de la face de la terre
- L'agriculture familiale favorise le développement durable

PLUS -VALUE

Recommandations en rapport avec la loi relative à la passation de marchés publics, aux exonérations et agriculture familiale

-Que les organisations paysannes désireuses d'avoir accès aux marchés publics, se mettent en ordre avec l'Etat c'est-à-dire détenir tous les documents possibles obtenus auprès de différents ministères, avoir un compte bancaire, un siège, tenir une comptabilité régulière, bénéficier d'une certification de comptes faite par des services d'audit sérieux, de posséder un personnel capable d'interpréter les différents documents techniques inhérents au processus de la passation de marchés

1. Simplifier voire traduire la loi pour une meilleure compréhension par tous
2. Assurer le renforcement des capacités en matière de passation de marchés publics
3. Réfléchir sur une stratégie permettant à la CONAPAC d'employer des experts capables d'accompagner les OPA soumissionnaires dans le processus de passation de marchés publics
4. Pour ceux-là qui veulent avoir plus d'information sur le processus de la passation de marchés publics liés aux campagnes agricoles, prière de visiter le site web de l'autorité de régulation de marchés publics www.armp.-rdc.org
5. Produire des mesures d'application spécifiques au domaine agricole

6. Vulgariser le manuel de procédures ;la loi et autres textes
7. Concernant la création de parcs agricoles industriels, l'on recommande au Gouvernements de réhabiliter plutôt les anciennes institutions agro industrielles
8. Concernant l'agriculture familiale, recenser des obstacles éventuels et proposer des mesures appropriées (anticiper pour ne pas subir)
9. En ce qui concerne les exonérations, mettre en place un mécanisme pour faciliter l'obtention de l'arrêté interministériel des exonérations pour des paysans et OP éloignées de Kinshasa d'une part et d'une autre part vulgariser les textes relatifs aux exonérations.

CLOTURE DE L'ATELIER

L'atelier a été clôturé, avant un cocktail, par un mot de remerciement du président du C.A de la CONAPC à l'endroit de participants mobilisés d'une part et d'une autre part par le discours de clôture du représentant du ministre de l'agriculture et de développement rural.

Fait à Kinshasa du 14 au 15 mars 2014

Rapporteur : Malikha M. NSARHAZA

Modérateur : Jean Baptiste MAGANGA

ANNEXES

EXPERIENCE DE LA FOPAC NORD KIVU PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE AGRICOLE

Tableau n° 1. Répartition des rôles des différents acteurs à différents niveaux de la campagne agricole.

ETAPES	ROLES DES ACTEURS			
	MINISTERE NATIONAL DE L'AGRICULTURE.	MINISTERE PROVINCIAL DE L'AGRICULTURE.	FOPAC.	O.P BENEFICIAIRES.
PREPARATION	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et suivi des dossiers au niveau national - Transfert des fonds vers les provinces sur les différents comptes selon les procédures définies. 	<ul style="list-style-type: none"> -Coordination des opérations de la campagne au niveau provincial. -Identification des bénéficiaires et des prestataires en collaboration avec la FOPAC. 	<ul style="list-style-type: none"> -Identification des OP bénéficiaires. - Gestionnaire des fonds trésorier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des travaux préliminaires. - Identification des paysans bénéficiaires à travers leurs associations.
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des mouvements des transferts vers les comptes prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la gestion des fonds débloqués par la FOPAC vers les bénéficiaires. Distribution des intrants. Sensibilisation des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déblocage des fonds et suivi des prestataires pour s'assurer des livraisons conformément aux contrats. 	<ul style="list-style-type: none"> Exécution des différentes tâches liées à la campagne agricole. Sensibilisation des bénéficiaires.
SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des mouvements des transferts et des services aux niveaux des provinces. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la qualité des services rendus par les prestataires selon les contrats signés. Suivi des mouvements des fonds entre les bénéficiaires et la FOPAC. Suivi des autres opérations connexes liées à la distribution, au transport... 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des opérations de distribution et de l'effectivité des travaux auprès des bénéficiaires. Production des rapports de transport, de distribution... Suivi financiers auprès des bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des bénéficiaires dans leurs champs. Sensibilisation de populations pour la constitution des stocks de sécurité alimentaire, en semences...
EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des séances 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation interne au 	<ul style="list-style-type: none"> Participations aux

	nationale déjà affectée au niveau des provinces.	d'évaluation de mi-parcours. Atelier provincial multi acteurs impliqués dans la campagne pour évaluation passée et préparation campagne suivante.	sein des organes et les membres de la FOPAC, évaluation avec les bénéficiaires et prestataires.	différentes rencontres d'évaluation. Organisation des rencontres avec les paysans bénéficiaires.
--	--	---	---	--

PROGRAMME DE L'ATELIER

3. LE DEROULEMENT DE L'ATELIER

1er jour : Vendredi, le 14 mars 2014

De 09H à 10 H 30 : Ouverture officielle :

- Mot d'accueil du Président du C.A. de la CONAPAC
- Présentation de l'atelier par le Secrétaire Exécutif de la CONAPAC
- Discours d'ouverture par S.E. Mr le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
- Cocktail

De 10H45 à 13 heures : Exposés des cas et échanges

- Etude de cas d'une OPA qui a soumissionné aux appels de marchés des campagnes agricoles, mais qui n'a pas gagné le marché : Les causes de l'échec et les leçons tirées (Fédération des OPA du K. Occidental)
- Etude de cas d'une OPA qui a soumissionné aux appels de marchés des campagnes agricoles, et qui a gagné le marché : Les procédures mises en œuvre et les leçons tirées (Fédération des OPA du Nord Kivu)
- Echanges d'informations sur le déroulement des campagnes agricoles et sur la connaissance des protocoles signés entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux respectifs en rapport avec les campagnes agricoles (Conseiller Chargé des Campagnes Agricoles au Minagrid)

De 13 H à 14 H : Pause – repas

De 14 H à 17 H : Exposé et échange sur la loi N°10/10 du 27 Avril 2010 relative aux marchés publics par les Organisations des producteurs agricoles pour accéder aux marchés.

2ème jour : Samedi, le 15 mars 2014

De 9H à 12H : Exposés et échanges

- Exposé N°1 : Les conditions pour l'émergence d'une agriculture familiale rentable et durable en RDC (Paluku Mivimba)
- Exposé N°2 : Les conditions pour une complémentarité mutuellement bénéfique entre l'agri business et l'agriculture familiale en RDC ((Conseiller Chargé de l'Agri business au Minagridier)
- Exposé N°3 : L'Année Internationale de l'Agriculture Familiale : Genèse et perspective pour la RDC (INADES)
- Restitution du Forum Paysan, tenu par FIDA, en février 2014 (Paluku Mivimba et Bumba Nathanael)

De 12 H à 13 H : Pause -repas

14Heures : Clôture de l'atelier

- Mot de remerciement du Président du C.A. de la CONAPAC
- Discours de clôture par S.E. Mr le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
- Cocktail

DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS

- Etant donné les divergences qui règnent dans l'utilisation des concepts, quelques définitions ont été données sur les concepts :
- O.B. (Organisation à la Base) : Un petit regroupement des paysans à la base. C'est une ILD (Initiative Locale de Développement). C'est un ensemble homogène d'individus, vivant dans une aire géographique proche, qui se connaissent bien, qui vivent les mêmes préoccupations, qui ont planifié des activités en commun pour leur vie.
- ONG (Organisation Non Gouvernementale) : Toute organisation créée sans injonction de l'Etat et gardant son autonomie de gestion (un club de football, une mutualité, un groupe musical, une société caritative, etc.).
- ONGD (Organisation Non Gouvernementale de Développement) : Une association des individus qui mettent leurs moyens ensemble pour aider volontairement les autres à améliorer leurs situations et leurs conditions de vie. Les membres de l'ONGD sont des volontaires. Ils ne peuvent pas réclamer des comptes à l'organisation s'ils s'en retirent.
- Une ONGD est une association de personnes qui vise l'amélioration durable, participative et consciente des conditions de vie des populations et dont la création ne résulte pas de la décision d'une institution étatique (Article n° 1, Code de Conduite des ONGD).
- L'ONGD a pour finalité la promotion de la personne humaine dans toutes ses dimensions culturelles, sociales, économiques, politiques, sans discrimination de sexe, d'idéologie, de race, de religion ni d'ethnie (Article n° 2, Code de Conduite des ONGD).
- O.A. (Organisation d'Appui) : Une organisation qui accompagne et appuie les autres dans leurs activités de développement. Ses services sont gratuits ou payables. Une ONGD est avant tout une O.A, mais toute O.A n'est pas nécessairement une ONGD ; un service étatique pouvant jouer le rôle d'une O.A.
- O.P. (Organisation Paysanne) : Une organisation des paysans oeuvrant pour les intérêts et le bien de ses membres. Une O.P est une ONG, et non une ONGD, même si elle est grande et couvre beaucoup de villages. Une OP est un regroupement des paysans qui travaillent ensemble pour résoudre leurs propres problèmes
- UNION : Regroupement de plusieurs O.B. ou O.P. avec une structure organisée et fonctionnelle.
- POOL : Regroupement de quelques O.B. ou O.P. défini par leur proximité géographique
- RESEAU : C'est une PLATE-FORME des ONG, ONGD, O.B ou des O.P autonomes dans leur gestion, mais s'y retrouvant ensemble pour des concertations et pour se renforcer en vue de résoudre certains problèmes communs. Un réseau ne doit pas se comporter comme une ONGD ou une O.P.
- FEDERATION : Regroupement de plusieurs unions.
- PAYSAN (NE) : Le paysan professionnel est toute personne, résidant la campagne ou non, qui exerce de manière permanente, avec l'appui des membres de sa famille ou des ouvriers occasionnels, des activités agricoles (agriculture, élevage, pêche, artisanat, transformation des produits agricoles ...) en milieu rural, ayant des aptitudes professionnelles exigées par ce métier d'où il tire le maximum de son revenu
- Le mouvement paysan : une dynamique paysanne organisée regroupant la majorité des paysans d'un espace géographique donné, de plus en plus large, et qui, à travers une vision commune et partagée, milite pour la défense des intérêts économiques, politiques et socioculturels des paysans

- La coopérative : un ensemble d'individus qui mettent leurs moyens en commun pour s'entraider et qui bénéficient des intérêts sur les activités au prorata de leurs transactions
- OPA : organisations paysannes agricoles
- FOPAC : fédération des organisations paysannes agricoles du Congo
- CONAPAC : confédération nationale des organisations paysannes du Congo
- MINAGRI : ministère de l'agriculture

LES INTERVENANTS

N°	Identité	Organisation	Coordonnées	Thème
1	Mme ESPERANCE NZUZI	FOPAKO	Phone : 0998972923 esperancenzuzimuaka@yahoo.fr	Exposé sur la mise en œuvre de la campagne agricole dans la province du Bas Congo
2	Mr SIMPLEX MALEMBE	FOPAC Nord-Kivu	Phone : 0998612996 Malembik3@gmail.com	Exposé sur la mise en œuvre de la campagne agricole dans la province du Bas Congo
3	Mr ALI RAMAZANI			
4	Mr PALUKU MIVIMBA METHUSALE M	CONAPAC	Phone : +243998386456 methusalempalukumivimba@gmail.com	Exposé sur l'agriculture familiale en RDC
5	Mme CHANTALE KABANGU	FOPAKOR	Phone : 0821615471 0971466232 fopakor@gmail.com	Exposé sur la mise en œuvre de la campagne agricole dans la province du Kasai Oriental
6	Mr MARCEL KAPAMBWE	MINAGRIDER	Phone : 0998910917 Kapambwe9@yahoo.fr	Exposé sur la mise en œuvre de la campagne agricole dans la province du Kasai occidental
7	Mr HENRI MAMBWE	BCECO	Phone : 0819999180 hemambwe@bceco.cd	Exposé sur le texte de loi n°10/010 du 27 avril 2010 régissant les marchés

				publics en RDC
8	Mr DAVID BUGEME	Primature	Phone : 0825000194 davidbugeme@gmail.com	Exposé sur les conditions pour une complémentarité mutuelle bénéfique entre l'agrobusiness et l'agriculture familiale en RDC
9	ERIC MPANZU Wa MPANZU	DGDA		Exposé sur les textes de lois relatifs aux procédures et nomenclatures des articles agricoles exempté de droits de douane à l'importation et exportation

LES PARTICIPANTS.

N°	NOMS POSTNOMS	ET	ASSOCIATION	TELEPHONE	E MAIL
1	ROSALIE BIUMA		FEPPAKIN	0815003822	Biumaz001@yahoo.fr
2	GUYLAINE MATINDI		FAO	0824158267	Guylaine.matindi@fao.org
3	QUADRATUS MUGANZA		FOPAPO	0810856707	Quadratusmuganza@yahoo.com
4	CHANTALE KABANGU		FOPAKOR	0821615471 0971466232	fopakor@gmail.com
5	MIRINDI KAYUMBU MODESTE		FOPAC/SK	0997672502	Updio6@yahoo.fr
6	MACAIRE NGWASI		COPACO-PRP	0815146799	Rapda.rdcsg@gmail.com
7	JOHN MBONGO		RCN	0998639617	johnmbongo@rnc-rdc.org

8	NZUZI MWAKA	FOPAKO/APROFEL	0998972923	esperancenzuzimuaka@yahoo.fr
9	BONDOKI BEN SELAHI	COPADE	0816502654	
10	DODO ALOMBA	CCADK	0991302071	ccadkong@yahoo.fr
11	THEO TSHABELA	UPEC	0999985260	direxupec@yahoo.fr
12	KAPINGA PIERRE ANDRÉ	CNONGD	0810610297	kapiga@yahoo.fr
13	MANY MADIKA	CARITAS INT/BE	0818337043	manymadika@gmail.com
14	EMMANUEL KOKOLO	CONAPAC	0825010574	Kokolo_e@yahoo.fr
15	NIVE NGOMBO	BCECO	0810625179	n.ngombo@bceco.cd
16	KARL ILUKU	NSCC	0820807903	karliluku@gmail.com
17	NELSON WALEMBA	COOPAGRICO-NK	0816993817	Walembaz@yahoo.fr
18	SYLVAIN KAYEMBE	UNAGRICO	0811948333	Kayembe.tshitupa@gmail.com
19	MICHEL LUKUSA	HPP CONGO	0998793890	lukusahpp@gmail.com
20	DANI NDOMBELE	RESEAU PRODDDES	0974067449	proddestrdc@yahoo.fr
21	DIDIER ILUNGA	UWAKI/MANIEMA	0813130335	Uwaki_maniemaz@yahoo.fr
22	FRANCINE NTALA	FOPABAND	0810154425	fopabandfaitiere@yahoo.fr
23	FERDINAND PASULA	INADES	0999222427	ferdinandpasula@yahoo.fr
24	DAVID BUGEME MUGISHO	PRIMATURE	0825000194	davidbugeme@yahoo.fr
25	ALBERT KIBANGALA	CARITAS CONGO	0994229221	albertkibangala@yahoo.fr
26	PATRICK SMITH	USAID		pasmith@usaid.gov
27	LEBRETON SAAH NYAMBE	TOCAIRE	0816583569	snyambe@trocaire.org
28	DR MBALE ITEBO	SENADEP MINAGRI	0816903426	mbaleitebo@yahoo.fr
29	SYLVESTRE KAMBAZA	CONAPAC	0999907251	conapacrdc@yahoo.fr
30	MARCEL KAPAMBWE	MINAGRIDER	0998910917	Kapambwe9@yahoo.fr
31	ADOLPHE FIKA	DUDA/MINAGRIDER	0990110109	adolphefika@gmail.com
32	BEYA JEAN PIERRE	FEDOP/KASAI OCC	0817155571 0998600846	alexiskanda@yahoo.fr
33	MALIKHA NSARHAZA	CONAPAC CONSULTANT	0819219705	mlksrz@gmail.com

34	MALEMBE SIMPLEX	CONSULTANT RCN CONAPAC	0998612996	Malembik3@gmail.com
35	THIERRY MUTOMBO	REFERENCE PLUS	0816178582	thierrymutombo@yahoo.fr
36	HENRI MAMBWE	BCECO	0819999180	hemambwe@bceco.cd
37	PIERRE KAYEYE MF.K	Consultant CONAPAC Logistique	0997809092	Mfapier2008@yahoo.fr
38	MAGANGA JEAN BAPTISTE	CARS	0818130140	Cars_asbl@yahoo.fr
39	KOSHI GIMEYA	SNHR/AGRIDER	0815039093	geokoshi@yahoo.fr
40	PALUKU MIVIMBA	CONAPAC	0998386456	conapacrdc@yahoo.fr
41	MARIE PAULE KIANDA	CONAPAC	0815137346	
42	REGINE KALEGAMIRE	PREFED	0999952240	prefedrdc@gmail.com
43	CHARLES KALOMBO	SOCIP	0812850214	
44	CHIMANUKA MWINJA ADELE	CIPPAGRI	0814742028	adelemwinjacippagri@gmail.com
45	JOHN NSUMBU	CIPPAGRI	0819258588	johncippagri@gmail.com
46	JEAN FLAVIER MULENGEZI MUDUMBI	CERJI	0843967611	
47	JEROME MANSWEKI	CNONGD/KIN	0999925663	manswekidozer@yahoo.fr
48	JEAN B. LUBAMBA	CENADEP/LVPC	0997653390	jlubamba@yahoo.fr

**DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU C.A DE LA CONAPAC A
L'OUVERTURE DE L'ATELIER NATIONAL DES ORGANISATIONS PAYSANNES
SUR LES CAMPAGNES AGRICOLES, LA LOI RELATIVE AUX MARCHES ET
L'AGRICULTURE FAMILIALE**

Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et Développement rural

Monsieur le Conseiller à la Présidence en charge de l'Agriculture

Monsieur le Conseiller à la Primature

Messieurs les représentants des organismes internationaux

Messieurs les délégués des Confédérations sœurs et plateformes des producteurs agricoles

Mesdames, Messieurs
Chers invités
Tous
A vos titres et qualités respectifs

Permettez-moi avant toute chose de nous acquitter d'un devoir : celui de remercier chacun de vous pour avoir bien voulu répondre à l'invitation lancée par la Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo, CONAPAC en sigle, à participer à cet important atelier dont le thème est très révélateur.

Très respectueusement, nous saluons la présence de Son Excellence Monsieur le ministre de l'Agriculture et du développement rural qui aura compris que le développement agricole ne peut être effectif sans l'apport des paysans producteurs.

Nous lui remercions vivement pour la confiance qu'il manifeste vis-à-vis de la CONAPAC à qui il a confié la mission d'informer, de mobiliser, de sensibiliser, d'organiser et d'encourager les Organisations des Producteurs agricoles en vue d'une contribution effective et efficiente à la campagne agricole. La CONAPAC est fière d'assumer cette mission et lui assure de son zèle à conduire cette mission avec succès. La CONAPAC réitère son engagement à travailler pour la réussite de la campagne agricole 2013-2014.

Excellence Monsieur le Ministre
Mesdames et messieurs

La Confédération nationale des Producteurs Agricoles du Congo, CONAPAC, est une faitière des Organisations paysannes au niveau national composée des Fédérations provinciales et des fédérations agricoles spécialisées. Sa vision est de contribuer à l'avènement d'un monde paysan solidaire, professionnel et prospère. Sa mission est de représenter et défendre tant au niveau national qu'international les intérêts des producteurs agricoles congolais pour leur permettre de participer activement à la vie de la société et de s'y épanouir.

Ceci démontre à suffisance la tâche exaltante qui entoure le travail de la CONAPAC dont le Conseil d'Administration attend certainement beaucoup de ses assises.

En effet, le présent atelier se tient en un moment crucial où non seulement l'on célèbre l'année internationale sur l'Agriculture familiale mais aussi en un moment où le gouvernement congolais prend de plus en plus d'options pour développer le secteur agricole. Après le renouveau insufflé par la reprise des campagnes agricoles dans notre pays, voilà que le gouvernement lance aujourd'hui l'idée des parcs agricoles industriels. Ces révolutions ne doivent pas laisser insensibles les producteurs agricoles. Ces modèles devraient plutôt amener nos organisations paysannes à réfléchir et pourquoi pas à mettre en place des stratégies communes pour bénéficier des accompagnements en vue de participer aussi au développement agricole du pays.

Mesdames, Messieurs
Chers participants

Les thèmes choisis pour cet atelier devront vous permettre, à vous responsables des organisations paysannes, d'être bien informées sur les conditions d'accès aux financements des campagnes agricoles et aussi de maîtriser la loi relative aux marchés publics. A travers les exposés, vous aurez également à apprendre comment sont signés les protocoles entre le

gouvernement central et les gouvernements provinciaux respectifs en rapport avec les campagnes agricoles. Vous allez aussi scruter les conditions de l'émergence d'une agriculture familiale rentable et durable en RDC et mettre en place, avec les autres plates-formes, un comité pour le bon déroulement de l'année internationale de l'agriculture familiale.

Nous attendons donc un débat fructueux et espérons que tout cela, devra contribuer à faire avancer vos organisations et vous recommandons vivement de restituer tout cela à vos bases respectives car la force d'une organisation paysanne dépend de sa base.

Et nous vous remercions

MOT DE CLÔTURE DE L'ATELIER SUR LES CAMPAGNES AGRICOLES, LES MARCHES PUBLICS ET L'AGRICULTURE FAMILIALE EN RD CONGO.

Monsieur Jean Baptiste Magagna, modérateur de l'atelier,
Monsieur le représentant du ministre de l'agriculture et de développement rural ; Monsieur le conseiller du premier ministre en matière agricole,
Monsieur le délégué de la DGDA,
Monsieur le délégué de la BCECO,
Mesdames et Messieurs les délégués des fédérations provinciales du Bas Congo, de l'Equateur, de la Province Orientale, de Bandundu, du Sud Kivu, du Nord Kivu, du Maniema et de Kinshasa.
Distingués invités,

A l'occasion de la clôture de cet atelier de réflexion sur l'état de lieu des campagnes agricoles, les marchés publics et l'agriculture familiale organisé à Kinshasa du 14 au 15 mars 2014, nous avons l'honneur de vous présenter, au nom des organisateurs, nos sincères remerciements pour avoir accepté de répondre à notre invitation et participer activement à ces travaux du début jusqu'à la fin.

Distingués invités, chers camarades paysans,

Au début de cet atelier, nous nous sommes fixés les objectifs suivants :

- A échanger sur l'état des lieux des campagnes agricoles dans différentes provinces précisément au travers des études de cas qui ont réussi et d'autres qui furent des échecs ; d'une part et d'une autre sur l'importance capitale de l'agriculture familiale
- A nous appesantir sur le concept de marchés publics : comment procéder pour bénéficier de fonds alloués
- A formuler ensemble de recommandations à soumettre au ministre en vue de promouvoir notre agriculture niveau national.

D'une façon générale, les participants ont noté que les campagnes agricoles précédentes ont connu beaucoup de couacs vu qu'elles ont été pilotés depuis la capitale mais la toute dernière a démontré la volonté des autorités d'améliorer la méthodologie tant sur le plan technique et conceptuel.

D'autre part les participants ont reconnu que la plupart des fédérations n'a pas encore totalement maîtrisé l'appropriation de mécanismes relatifs aux marchés publics et pour cela un accompagnement serait nécessaire.

Nous référant aux acquis de cet atelier, nous pensons étendre la sensibilisation auprès des autres organisations des producteurs agricoles pour nous impliquer dans ce processus

d'attributions de marchés publics et nous approprier des connaissances relatives aux droits des OPA tant aux droits de douanes à l'importation qu'à l'exportation.

Distingués invités, camarades paysans,

Nous voici donc à la fin de notre atelier. Nous ne pouvons que vous remercier pour votre participation active aux travaux de ces assises et vous souhaiter bon retour dans vos provinces respectives. Nous vous prions de saluer nos camarades paysans se trouvant dans vos provinces.

Pour le comité organisateur
PALUKU MIVIMBA
Président de la CONAPAC/RDC